



Réunion ordinaire du Comité d'Etablissement
AREVA T&D MACON

vendredi 10 octobre 2008...

*une date
à très vite
oublier !...*

Tournez la page, vous en saurez plus ?

Boulevard de la Résistance BP 84019 71040 MACON CEDEX 9 Tél. /FAX 03 85 29 34 30

Courriel

sud.macon@areva-td.com

Sites

www.sud-areva.com

www.solidaires.org

La réunion ordinaire de vendredi (10 octobre) marquera l'histoire de notre Comité d'Etablissement. Ce n'est pas pour sa durée exceptionnelle, soit de 8h30 à 14h (sans interruption) que ce CE restera gravé dans les mémoires, mais par les faits qui s'y sont déroulés.

Tout d'abord, l'envahissement de la salle par une soixantaine de salariés à 9h15 (suite à l'appel de l'intersyndicale T&D MACON) venus exiger des feuilles de paie **justes**...un comble !

La Direction n'aura pas su saisir la main tendue en refusant la proposition de l'intersyndicale de créer une cellule RH temporaire visant à régler toutes les erreurs constatées sur les feuilles de paie, à les contrôler pour les autres et aussi chargée d'informer les utilisateurs sur le nouveau système, et ce afin d'en finir avec cette mauvaise plaisanterie.

En conséquence, rendez vous est donné avec la feuille de paie d'octobre...

...et peut être au CE du 14 novembre ?

C'est aussi l'intervention de la délégation Sud sur les conditions de convocation de la dernière Commission de suivi suite à l'arrêt de l'Atelier Tôlerie/Peinture en juin 2008.

Le compte rendu de cette réunion aura mis en évidence que les participants n'avaient pas tous les éléments du dossier et notamment en n'évoquant pas les problèmes d'un salarié laissé pour compte.

Que dire de plus sur l'intéressement qui tombe à **1,81%** (2,09% en août), et sans grand espoir de remontée significative.

Les valeurs des Fonds Commun de Placement (ALSTOM pour mémoire) sont elles aussi en chute (sans commentaire) :

FCP Diversifié : 11,629
FCP Obligataire : 8,966

Enfin, le grand moment viendra avec la présentation par le Secrétaire du CE des règles administratives 2008/2009 du CE et des modalités CHEQUES VACANCES 2009.

L'élément à retenir, c'est la baisse de la valeur des CHEQUES VACANCES 2009 proposée par le Bureau du CE (4 CGT sur 4) qui passe à 500€ au lieu des 700€ qui était la valeur adoptée à l'unanimité et ce depuis l'origine.

Cette baisse se traduit par une perte sèche comprise entre 95€ et 160€ en fonction du Quotient Familial (et à situation égale) pour les bénéficiaires concernés et 170€ pour ceux passant en T6.

	Participation CE 2008	Participation CE 2009	Perte sèche
T1	560	400	- 160
T2	455	325	- 130
T3	385	275	- 110
T4	315	225	- 90
T5	245	150	- 95
T6		75	- 170

Ce ne sont pas la déclaration du Syndicat majoritaire et la justification du Trésorier du CE qui sont venus contrarier les arguments développés dans notre déclaration que vous trouverez in extenso en page 3 et 4 de ce document d'information.

En effet, essayer de convaincre l'assemblée que notre CE avait une valeur de CHEQUES VACANCES trop élevée par rapport à la moyenne constatée nationalement est une gageure. Il aura fallu se pincer, pour constater que nous ne rêvions pas, pour admettre que c'était bien un représentant du Syndicat majoritaire au CE qui proposait tout bonnement un alignement par le bas. D'habitude, c'est le patronat ou le Gouvernement qui sont à l'initiative de telles propositions ...**décidément à T&D MACON rien n'est comme ailleurs !**

En conclusion et pour ne pas sombrer dans le pessimisme à outrance, quelques informations allant dans le bon sens :

- L'effectif à fin Sept passe à 713 personnes (703 à fin août),
- Les objectifs d'AMT pour 2009 sont maintenus, le doublement de la capacité FBX reste d'actualité et les investissements également.

Mâcon, le 14 octobre 2008

Réunion de CE du 10 octobre 2008

Point 9 de l'ordre du jour

Déclaration Sud

Si nous sommes satisfaits du revirement de la délégation majoritaire au CE de passer la tranche 6 (T6) à 15% au lieu de 5%, par contre, nous déplorons les conditions dans lesquelles s'est déroulée la parodie de concertation sur le sujet.

Nous ne profiterons pas de cette instance pour développer cet épisode, nous en gardons le privilège pour ceux qui élisent les membres du Comité d'Etablissement.

Comme déjà rappelé par ailleurs, notre réticence à l'idée de la mise en place du Chèque Vacances en 2004 est aujourd'hui fondée puisque le Bureau du CE a fait lui-même le bilan que les Activités Sociales du CE sont sérieusement impactées par les Chèques Vacances.

Force est de constater (et les chiffres sont là pour le confirmer) que le principe tel qu'il a été validé par le CE le 6 août 2004 a séduit chaque année un nombre de plus en plus important de salariés de l'Etablissement.

Pour preuve :

En 2005 = **209 bénéficiaires**
en 2007 = **333**

en 2006 = **310**
et en 2008 = **401**.

Si nous avons bien saisi les motivations des membres du Bureau du CE, dont l'objectif affiché consiste à limiter l'impact des Chèques Vacances sur le budget ASC du CE, nous pensons que la réforme proposée, nécessitait une réflexion plus approfondie car trop pénalisant pour la grande partie du personnel ayant opté pour la formule Chèques Vacances.

Nous sommes consultés aujourd'hui sur une réforme des règles administratives du CE et du mode de subvention des Chèques Vacances. Or, nous n'avons toujours pas connaissance de l'utilisation réelle qui sera faite des économies ainsi réalisées.

Comme nous l'exprimons régulièrement à qui veut l'entendre, n'aurait-il pas été plus judicieux de s'interroger sur le bien fondé de continuer à organiser des Activités ne correspondant plus ou peu aux attentes des salariés et leurs familles ?

OUI, nous sommes demandeurs d'une réforme des règles administratives du CE et des modalités de subventionnement des ASC mais pas à n'importe quel prix !

Pour cela, nous avons communiquées lors de la préparatoire CE du 26/08/08, nos propositions pour l'utilisation du budget du CE prônant l'équité et ne pénalisant pas les salariés adeptes du Chèque Vacances.

Pour mémoire :

Barème 2009 valable pour toutes les activités du CE:

OK pour la création de la tranche T6, mais avec un Taux de subvention à **15%** (au lieu de 5% proposé)

Nous proposons également que le Taux de subvention de la tranche T1 passe à 90% (au lieu de 80% proposé)

Règles d'attribution 2008/2009 :

Choix entre Chèques Vacances **ou** Locations Vacances Familles **ou** Voyages Etrangers + **bénéfice des autres activités sans limitation**

Chèques vacances 2009 :

Somme **700€** (au lieu de 500€ proposés)

Vacances Familles 2009 :

Revalorisation des subventions de 1€/jour.

Voyages à l'étranger :

Subvention au Quotient Familial sur la base de 750€ maximum.

Budget prévisionnel 2009 :

Budget Chèques Vacances

+

Budget Vacances Familles

+

Budget Voyages Etrangers

+

Budget sauvegarde patrimoine CE (La Clusaz, Embrun, "*Le Chenal*" à St Jean de Monts, "*Le Garoustel*" Lac de St Etienne de Cantalès)

+

Fonctionnement ASC

+

le solde du budget ASC pour les autres Commissions : Enfance/adolescence, Sports, Culturelle et Retraités.

= Budget ASC à chiffrer

De celles-ci, lors de la préparatoire CE du 01/10/2008, aucunes n'aura été retenues, la délégation majoritaire campant sur ses positions.

Comme indiqué, au début de notre intervention, si la situation a évoluée sur un point, le projet tel que présenté ne nous satisfait pas, car il ne va assez loin dans la réforme que nos Comité d'Etablissement à besoin.

En matière de maîtrise des budgets du CE, les salariés de l'Etablissement méritaient mieux qu'un emplâtre grossier.

Entre la remise des projets hier (jeudi 9/10) et la réunion de ce jour, le temps aura été trop court pour une analyse plus approfondie.

Toutefois avec seulement 3 exemples, nous pouvons constater les anomalies suivantes :

1/ le mode de subvention des Voyages 2009 est **étrangement** très favorable pour les participants au voyage « VIETNAM » et crée une injustice pour les participants du voyage « MAROC » et également pour les salariés ne pouvant ou ne souhaitant pas voyager.

2/ les salariés désirant s'inscrire aux Chèques Vacances se pénalisent systématiquement car ils s'ôtent la possibilité de participer aux autres Activités Sociales et Culturelles.

3/ le cumul Vacances Familles + Voyages Etrangers + autres Activités porte les subventions à niveau surélevé par rapport à celles du Chèque Vacances.

N'ayant pas tous les éléments en main pour mesurer les futurs effets de ces nouvelles règles, tenu également à l'écart de la gestion au quotidien du CE et non persuadés par les arguments développés lors des préparatoires par les membres du Bureau du CE, notre Organisation Syndicale se contentera de **prendre acte** et laissera les auteurs assumer leurs responsabilités.

Mâcon, le 10 octobre 2008